*Œuvres complètes de Rutebeuf, texte établi, traduit, annoté et présenté avec variantes par Michel Zink*,

M. Zink, 1990 : Paris, Garnier, vol. 1, pp. 226-236.

**LES ORDRES DE PARIS**

I

En non de Dieu l’esperité *f. 1 r° 1*

Qui troibles est en unité,

Puissé je commancier a dire

Ce que mes cuers m’a endité !

Et ce je di la verité,

Nuns ne m’en doit tenir a pire.

J’ai coumencié ma matire

Sur cest siecle qu’adés empire

Ou refroidier voi charité[[1]](#footnote-2)

Ausi s’en vont sans avoir mire

La ou li diables les tire

Qui Dieu en a deserité.

II

Par maint samblant, par mainte guisse

Font cil qui n’ont ouvraingne aprise

Par qu’il puissent avoir chevance.

Li un vestent coutelle grise

Et li autre vont sans chemise,

Si font savoir lor penitance.

Li autre par fauce samblance

Sont signor de Paris en France,

Si ont ja la cité pourprise.

Diex gart Paris de mescheance,

Si la gart de fauce creance,

Qu’ele n’a garde d’estre prise !

III

Li Barré sont prés des Beguines[[2]](#footnote-3) :

.IX.XX. en ont a lor voisines.

Ne lor faut que passer la porte,

Que par auctorités devines,

Par essamples et par doctrines

Que li uns d’aus a l’autre porte,

N’ont povoir d’aler voie torte.

Honeste vie les desporte

Par jeünes, par deceplines,

Et li uns d’aus l’autre conforte.

Qui tel vie a, ne s’en ressorte,

Quar il n’a pas gité sans signes[[3]](#footnote-4). *f. 1 r° 2*

IV

L’Ordre as Beguines est legiere[[4]](#footnote-5),

Si vous dirai en quel maniere :

L’en s’en ist bien pour mari prendre.

D’autre part qui baisse la chiere

Et a robe large et pleniere,

Si est beguine sans li randre.

Si ne lor puet on pas deffandre

Qu’eles n’aient de la char tandre.

S’eles ont .I. pou de fumiere,

Se Diex lor vouloit pour ce randre

La joie qui est sans fin prandre,

Sains Lorans l’achata trop chier[[5]](#footnote-6).

V

Li Jacobin[[6]](#footnote-7) sosnt si preudoume

Qu’il ont Paris et si ont Roume,

Et si sont roi et apostole,

Et de l’avoir ont il grant soume.

Et qui se muert, se il nes noume

Pour executeurs, s’ame est fole.

Et sont apostre par parole :

Buer fut tes gens mise a escole[[7]](#footnote-8).

Nus n’en dit voir c’on ne l’asoume :

Lor haïne n’est pas frivole.

Je, qui redout ma teste fole,

Ne vous di plus, mais qu’il sont houme.

VI

Se li Cordelier[[8]](#footnote-9) pour la corde

Pueent avoir la Dieu acorde,

Buer sont de la corde encordé.

La Dame de Misericorde,

Ce dient il, a eus s’acorde,

Dont ja ne seront descordé.

Mais l’en m’a dit et recordé

Que tes montre au disne cors Dé

Semblant d’amour, qui s’en descorde.

N’a pas granment que concordé

Fu par un d’aux et acordei *f. 1 v° 1*

Uns livres dont je me descorde[[9]](#footnote-10).

VII

L’Ordre des Sas est povre et nue[[10]](#footnote-11),

Et si par est si tart venue

Qu’a envis seront soustenu[[11]](#footnote-12).

Se Dex ot teil robe vestue

Com il portent parmi la rue,

Bien ont son abit retenu.

De ce lor est bien avenu.

Par un home sont maintenu[[12]](#footnote-13) :

Tant com il vivra, Dex aiüe !

Se Mors le fait de vie nu,

Voisent lai dont il sont venu,

Si voist chacuns a la charrue.

VIII

Li rois a mis en .I. repaire.

(Mais ne sai pas bien pour quoi faire)

Trois cens aveugles route a route[[13]](#footnote-14).

Parmi Paris en va troi paire,

Toute jour ne finent de braire :

« Au .III. cens qui ne voient goute ! »

Li uns sache, li autres boute,

Si se donent mainte sacoute,

Qu’il n’i at nul qui lor esclaire.

Se fex i prent, se n’est pas doute,

L’Ordre sera brullee toute[[14]](#footnote-15) :

S’aura li rois plus a refaire.

IX

Diex a non de filles avoir[[15]](#footnote-16),

Mais je ne puis oncques savoir

Que Dieux eüst fame en sa vie.

Se vos creez mensonge a voir

Et la folie pour savoir,

De ce vos quit je ma partie.

Je di que Ordre n’est ce mie,

Ains est baras et tricherie

Por la fole gent decevoir.

Hui i vint, demain se marie.

[Le lingnage sainte Marie]

Est hui plus grant qu’il n’iere arsoir. *f. 1 v° 2*

X

Li rois a filles a plantei,

Et s’en at si grant parentei

Qu’il n’est nuns qui l’osast atendre.

France n’est pas en orfentei !

Se Diex me doint boenne santei,

Ja ne li covient terre rendre[[16]](#footnote-17)

Pour paour de l’autre deffendre,

Car li rois des filles engendre,

Et ces filles refont auteil.

Ordres le truevent Alixandre[[17]](#footnote-18),

Si qu’aprés ce qu’il sera cendre

Serat de lui .C. ans chantei.

XI

La Trinitei[[18]](#footnote-19) pas ne despris :

De quanqu’il ont l’annee pris

Envoient le tiers a mesure :

Outre mer raembre les pris.

Ce ce font que j’en ai apris,

Ci at charitei nete et pure.

Ne sa[i] c’il partent a droiture :

Je voi desai les poumiax luire

Des manoirs qu’il ont entrepris.

C’il font de la teil fornesture,

Bien oeuvrent selonc l’Escriture,

Si n’en doivent estre repris.

XII

Li Vaux des Escoliers[[19]](#footnote-20) m’enchante,

Qui quierent pain et si ont rante,

Et vont a chevaul et a pié.

L’Universitei, la dolante,

Qui se complaint et se demante,

Trueve en eux petit d’amistié,

Ce ele d’ex eüst pitié.

Mais il se sont bien aquitié

De ce que l’Escriture chante :

Quant om a mauvais respitié,

Trueve l’an puis l’anemistié,

Car li maux fruits est de male ante[[20]](#footnote-21). *f. 2 r° 1*

XIII

Cil de Chartrouse[[21]](#footnote-22) sont bien sage,

Car il ont laissié le boschage

Por aprochier la bone vile.

Ici ne voi je point d’outrage :

Ce n’estoit pas lor eritage

D’estre toz jors en iteil pile[[22]](#footnote-23).

Nostre creance tourne a guille,

Mensonge devient Ewangile,

Nuns n’est mais saus sans beguinage,

Preudons n’est creüz en concile

Nes que .II. genz contre .II. mile :

A ci doleur et grant damage[[23]](#footnote-24).

XIV

Tant com li Guillemin[[24]](#footnote-25) esturent

La ou li grant preudome furent

Ça en arrier comme rencluz,

Itant servirent Deu et crurent.

Mais maintenant qu’il se recrurent,

Si ne les dut on croire plus.

Issu s’en sunt comme conclus.

Or gart uns autres le renclus,

Qu’il en ont bien fait se qu’il durent.

De Paris sunt .I. pou ensus,

S’aprocheront de plus en plus :

C’est la raisons por qu’il s’esmurent.

*Manuscrits* : *A*, f. 181 r° ; *B*, f. 66 v° ; *C*, f. 1 r°. *Texte de C.*

**Titre** : *AB* Les ordres de Paris. *Titre omis dans C. -* **23**. *B* Qui le gart - **42**. *AB* Sanz li rendre, *C* pour l. r. - **54**. *AB* s’ame afole. - **56**. *A* Bon, *BC* Buer - **71**. *AB* par .II. d’aus ; *B* et recordé - **74**. *A* Ensi par - **75**. *A* Qu’a paines, *C* Que enviz - **80**. *B* Par .II. home ; *AB* soustenu - **82**. *A* mu - **84**. *B répète à la place de ce vers le vers 81. -* **86**. *AB* Mais je ne sais pas - **98**. *B* ne soi onques de voir - **106**. *A* Hui vienent - **107**. *C mq. -* **114**. *B* nel covenist ; *A* vendre - **118**. *A* Ordre l’apelent - **121-132**. *B mq. -* **122**. *A* De ce c’ont aüné et pris - **134**. *B* Il q. *-* **137**. *B* et se germante - **139**. *A* S’a ele d’aus eü pitié ; *B* eü d’aus - **144**. *B* vient - *Il* *paraîtrait plus satisfaisant que les strophes XIII et XIV se succédassent dans l’ordre inverse. Mais ce n’est le cas dans aucun des trois manus­crits. - A* Expliciunt les ordres de Paris ; *B* Explicit des ordres de Paris.

1. *Et quoniam abundavit iniquitas, refrigescet caritas multorum*, «Par suite de l’iniquité croissante, l’amour se refroidira chez le grand nombre » (Matth. 24, 12). Cette parole du Christ, dans un passage où il annonce l’approche des temps derniers, est souvent citée par les adversaires des Mendiants, en particulier par Guillaume de Saint-Amour lui-même dans le *De Periculis*. [↑](#footnote-ref-2)
2. Les Carmes, surnommés Barrés à cause des rayures de leurs chapes, sont à Paris depuis 1254 et s’installent en 1260 près des Béguines, sur la paroisse Saint-Paul. [↑](#footnote-ref-3)
3. *Sines*, «le nombre six ». Mot à mot : ils n’ont pas geté les dés sans amener le six. [↑](#footnote-ref-4)
4. Les Béguines vivaient dans le monde et ne prononçaient pas de vœux. Elles étaient dans la mouvance spirituelle des Dominicains. Voir *Chanson des Ordres* v.55-60, *Règles* v.154-174, *Béguines*, *Vie du Monde* v.166-9. Leur maison se trouvait, comme celle des Barrés, sur la paroisse Saint-Paul. [↑](#footnote-ref-5)
5. La fumée (*fumiere*)est celle que dégage le feu du désir amoureux qui embrase les Béguines (F.B. I, 324). Si brûler d’un tel feu suffit pour gagner le Paradis, saint Lau­rent, qui, comme chacun sait, fut rôti sur un gril, a payé son salut trop cher. Cf. L’ambi­guïté de la « chair tendre » au v. 44. [↑](#footnote-ref-6)
6. Le couvent des Dominicains se trouvait depuis 1259 immédiatement au sud de la Sor­bonne actuelle, entre la rue Cujas et la rue Soufflot. [↑](#footnote-ref-7)
7. Les Jacobins ont été « mis à l’école » dans le double sens qu’ils ont reçu de l’instruc­tion et qu’ils ont été placés dans les écoles pour y enseigner. *Mar* signifie que l’action exprimée par le prédicat a mal tourné – ou tournera mal – pour le sujet, contrairement à son attente (Bernard Cerquiglini, *La Parole Médiévale*,Paris, 1981, p. 203-45). *Buer* a la valeur inverse. Toutefois, il semble y avoir dans ce vers une ambiguïté plaisante : dans la réalité, le fait d’être « mis à l’école » a eu des conséquences heureuses pour les Jacobins ; mais eux-mêmes prétendent que les conséquences heureuses sont pour les fidèles, proposition qui, reprise par le poète, ne peut être entendue que par antiphrase. [↑](#footnote-ref-8)
8. Les Franciscains étaient installés depuis 1239 sur l’emplacement de l’actuelle rue de l’Ecole-de-Médecine. [↑](#footnote-ref-9)
9. Ce livre est l’introduction (*Introductorius*) de Gérard de Borgo San Donino à la *Concordia Veteris et Novi Testamenti* de Joachim de Flore. [↑](#footnote-ref-10)
10. Les Frères de la Pénitence de Jésus-Christ, dont la règle était très austère, étaient sur­nommés Sachets, car ils étaient vêtus d’un sac. Déjà à Paris en 1258, ils s’installent en 1261 rive gauche, près de l’actuel Pont-Neuf. [↑](#footnote-ref-11)
11. Le v. 75 présente, dans le texte de *BC* (*qu’a envis* vs *A qu’a paines*), une ambiguïté que la traduction ne peut pas rendre. Rutebeuf joue en effet du double sens à la fois d’*envis* (« difficilement » et « de mauvais gré ») et de *soustenu* («maintenus en vie » et « supportés »). Le vers peut signifier soit « qu’ils survivront difficilement » soit « qu’on les supportera de mauvais gré ». [↑](#footnote-ref-12)
12. Le roi saint Louis. [↑](#footnote-ref-13)
13. L’institution des Quinze-Vingt, fondée par le roi, existait au moins depuis le prin­temps 1260. La maison se trouvait à l’angle des actuelles rues Saint-Honoré et de Rohan. [↑](#footnote-ref-14)
14. La plaisanterie porte sur le double sens d’*esclaire*, «éclairer » et « allumer » – et non pas en l’occurrence « faire des éclairs », comme le dit F.-B. [↑](#footnote-ref-15)
15. Les Filles-Dieu étaient protégées par saint Louis, qui, aux dires de Joinville, avait « fait faire » leur maison – celle-ci existait dès 1232 – et leur versait une rente. Elles étaient installées près de la porte Saint-Denis. Il ne semble pas que les Filles du Roi mention­nées à la strophe suivante soit un ordre différent des Filles-Dieu (F.B. I, 327). [↑](#footnote-ref-16)
16. F.B. édite la leçon de *A* – *vendre* vs *BC rendre –* et commente : « Comme les croisés vendant leurs terres pour financer leur expédition – *l’autre* (terre), « la Terre Sainte ». Mais dans cette hypothèse, *por paor* se laisse difficilement expliquer. La leçon *rendre* donne un sens beaucoup plus satisfaisant, et qui confirme en outre la datation du poème. Au traité de Paris en 1259, saint Louis avait *rendu* au roi d’Angleterre, pour préserver la paix future, les provinces qu’il avait conquises sur lui et dont il était en droit de revendiquer la possession. C’est probablement à ce geste que Rutebeuf fait allusion, en l’attribuant avec malveillance à la lâcheté. [↑](#footnote-ref-17)
17. Comprendre que le roi a envers les Ordres la générosité d’Alexandre. [↑](#footnote-ref-18)
18. Les Frères de la Sainte Trinité et des Captifs, fondés à la fin du XIIe siècle, s’étaient établis dans Paris en 1229 sur la paroisse Saint-Benoît, près des Thermes. En 1259, le roi leur avait donné de petites maisons dans le même quartier. [↑](#footnote-ref-19)
19. Les Augustins du Val-des-Ecoliers, établis à Paris avant 1229, se font construire cette année-là une maison et une église sur la paroisse Saint-Paul, près de la porte Saint-Antoine. En 1254, ils avaient un collège à l’université de Paris et prirent le parti des Frères dans la querelle universitaire. [↑](#footnote-ref-20)
20. *Sic omnis arbor bona fructus bonos facit, mala autem arbor malus fructus facit*, «Ainsi, tout arbre bon donne de bons fruits, tandis que l’arbre mauvais donne de mauvais fruits » (Match. 7, 17) La formule était passée en proverbe. D’autres proverbes expri­maient l’idée des v. 142-3, qui n’est pas empruntée à l’Ecriture. [↑](#footnote-ref-21)
21. Les Chartreux, fondés par saint Bruno en 1082, s’installent à Paris en mai 1259, date à laquelle le roi leur donne un terrain et une maison à Vauvert, sur l’emplacement actuel du Petit-Luxembourg. [↑](#footnote-ref-22)
22. Rutebeuf parle évidemment par antiphrase. [↑](#footnote-ref-23)
23. Les v. 151-6 sonnent comme une conclusion générale, et on intervertirait volontiers les strophes XIII et XIV, si leur ordre n’était garanti par les trois mss. [↑](#footnote-ref-24)
24. Les Guillelmites, ou Blancs-Manteaux, fondés au XIIe siècle, achètent en 1256 un ter­rain et une maison à Montrouge. [↑](#footnote-ref-25)